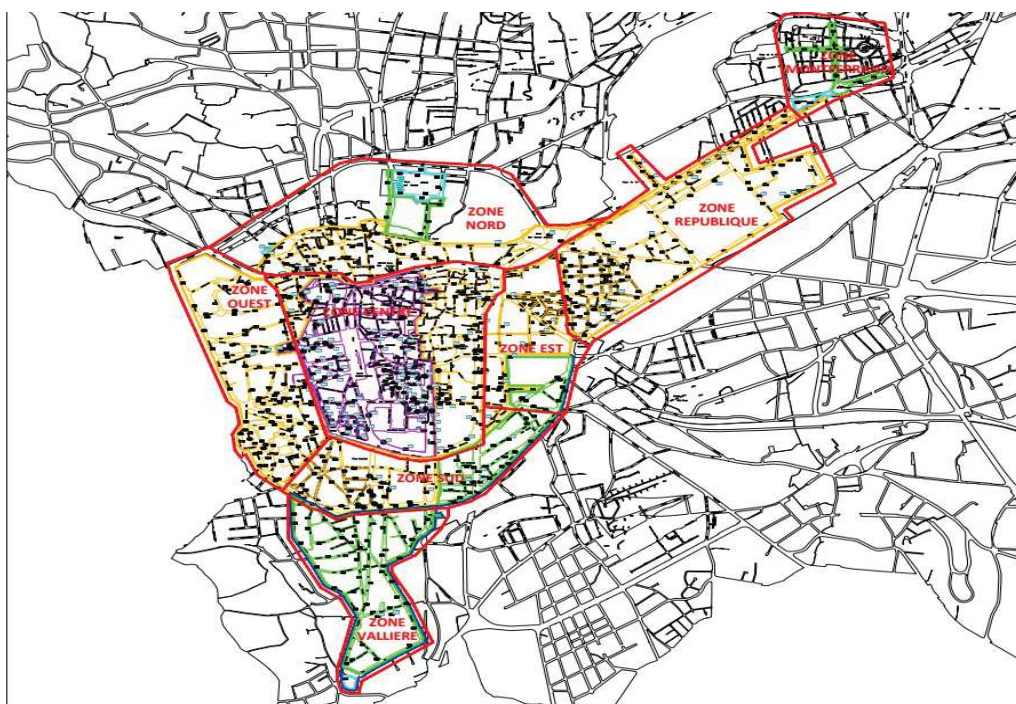




Annexe : zones de stationnement payant

Service du Commerce

TARIF LIES AUX COMMERCES SÉDENTAIRES - Zonages plan en annexe	
TERRASSE OUVERTE, le m² par an	
* zone +	73,10 €
* zone 1	67,30 €
* zone 2	33,70 €
* zone 3	15,80 €
TERRASSE FERMEE, le m² par an	
* zone +	185,40 €
* zone 1	174,00 €
* zone 2	139,20 €
* zone 3	110,20 €
OBJETS SOUMIS A DROITS SUPPLÉMENTAIRES	
Emplacement pour véhicules de livraison 2 ou 3 roues tarif de base (5mx2m)	
Tarif de base par an - Place de stationnement (5mx2m) soit 10m ²	574,40 €
Emplacement supplémentaire (5mX2m) soit 10m ²	1 145,30 €



Structure légère, le m ² /an	39,90 €
Structure légère Zone+, le m ² /an	47,00 €
Paravents, joues, poteau de guidage de séparation supérieur ou égal à 2 mètres ml/par an	14,00 €
Paravents, joues, poteau de guidage de séparation inférieur à 2mètres, le ml/an	7,10 €
Marquises, auvents en dur le m ² par fraction de mètre	11,20 €
Store, banne le m linéaire/an	6,70 €
Platelage, plancher le m²/an	
* zone + et zone 1	7,30 €
* zone 2	6,80 €
* zone 3	6,60 €
Parasols à double pieds/double pente, parasols, toile/voile de protection solaire supérieur à 4m ² , le m ² /an	6,70 €
Équipements de commerce (rôtissoires, bacs à glaces, tourniquets, appareils à gaufres ou crêpes, ~~dépôts~~ ...) à l'unité/an	53,00 €
Lampes d'illumination, luminaires le m linéaire/an	7,60 €
Spot d'éclairage et tout objet en saillie de petite taille (ex : caméra) l'unité/an.	7,60 €
Appareil distributeurs automatiques fixés au mur, par m ² /an	35,50 €
Appareil point de distribution alimentaire par m ² /an installé au sol	51,50 €
Chevalets, porte-menu installés sur le domaine public (en dehors de la terrasse) l'unité par an Dimension maximum H 1,20 x 0,70	109,30 €
Bacs à fleurs par ml	11,10 €
ÉTALAGES : établis sur la voie publique y compris ceux fixés aux murs de la façade le m2/an	
* zone +	54,60 €
* zone 1	47,50 €
* zone 2	24,40 €
* zone 3	17,20 €
EXTENSION TERRASSE OUVERTE FORFAIT INDIVISIBLE (du 1er mai au 15 octobre) PAR M²	
* zone +	34,00 €
* zone 1	31,70 €

* zone 2	15,90 €
* zone 3	7,40 €
ENSEIGNES ET PUBLICITÉ	
Fais fixes de traitement applicables pour toute autorisation d'enseigne	26,00 €
TARIFS des ENSEIGNES, DISPOSITIFS PUBLICITAIRE et PRE-ENSEIGNES régies par l'application des tarifs maximum au titre de l'article L. 2333-9 du CGCT	
<u>Enseignes</u>	2026
Moins ou égal à 12 m2	37,70 €
Entre plus de 12 m2 et moins ou égale à 50 m2	75,40 €
Plus de 50 m2	148,90 €
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES non numériques	
Moins ou égale à 50m2	37,70 €
Plus de 50 m2	75,40 €
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES numériques	
Moins ou égale à 50m2	112,90 €
Plus de 50 m2	220,80 €
Les supports publicitaires non assujettis au paiement de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sont soumis au paiement d'un droit de voirie lorsqu'ils sont installés sur le domaine public selon les tarifs votés » (délibération du CM du 24/04 /2009 concernant la mise en œuvre du nouveau régime de taxation de la publicité extérieure et application des tarifs maximaux annuels). La publicité privée sur le domaine public n'est pas assujettie à la TLPE mais à une redevance d'occupation du domaine public. Les concessions de mobilier urbain sont non assujetties à la TLPE ni à redevance du domaine public.	

Envoyé en préfecture le 15/01/2026

Reçu en préfecture le 15/01/2026

Publié le



ID : 063-216301135-20251217-CM171225_004_00-BF

